



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DES DOUANES

0405

N° 2022-_____/MEFP/SG/DGD/SCRIP

Ouagadougou, le 06 MAI 2022

COMMUNIQUE SUR LA PERCEPTION DES DROITS ET TAXES

Le Directeur Général des Douanes informe les importateurs, les exportateurs, les consommateurs et l'opinion publique que contrairement aux informations relayées par certains médias, les taux de perception des droits et taxes de douane n'ont pas connu d'augmentation. Ils sont ceux définis par le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Par conséquent, la Douane du Burkina Faso, toujours respectueuse de la réglementation ne saurait se soustraire à ce tarif qui reste le même jusqu'à ce jour.

Il rappelle surtout que le calcul du montant des droits et taxes à payer en douane se fait sur la base de taux de perception applicables à la valeur des marchandises. Ce montant ne saurait donc être fixe ou figé.

Aussi, les augmentations constatées des prix des produits, en général et de ceux des produits de grande consommation en particulier, pourraient s'expliquer plus par la hausse généralisée des prix desdits produits sur le marché international au regard du contexte économique mondial que par l'application stricte de la réglementation douanière qui vise plutôt à éviter l'introduction, dans notre pays, de marchandises prohibées.

Il tient également à rassurer les partenaires et usagers des services des douanes que l'Administration des douanes a mis en place une procédure simplifiée pour l'enlèvement des produits de grande consommation tout en veillant au respect de la réglementation douanière.

Il invite tous les usagers et contribuables désireux d'avoir des informations sur la réglementation douanière ou sur le fonctionnement de l'Administration des douanes, à se rapprocher des services techniques des douanes, seuls habilités à fournir des informations fiables aux partenaires, aux usagers et aux citoyens.



Le Directeur Général des Douanes

Adama NANA

Chevalier de l'Ordre de l'Etaton

Direction Générale des Douanes
01 BP 506 Ouagadougou 01 BURKINA FASO
Tél : + 226-25-37-40-39 // Fax + 226-25-37-42-23
web : www.douanes.bf // e-mail : dgd@douanes.bf
Sydonia World : www.douanes.bf/sydoniabf